

Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (Prodiag)/Conseil d'administration

Bilan approuvé

F.N
Mouila/Gabon

LE Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (Prodiag) a récemment organisé, à Mouila, son conseil d'administration pour faire le point des activités menées en 2015. Ce conclave était dirigé par le président dudit conseil, Jules Djeki, entouré du directeur général de l'Institut gabonais d'appui au développement (Igad), Pascal Pommarel, du directeur général délégué de Total Gabon, Etienne Léopoukou, ainsi que de l'ensemble des administrateurs. S'agissant des activités de l'année écoulée, essentiellement consacrées au maraîchage, à l'élevage, à la transformation agroalimentaire et au vivrier, M. Pommarel s'est déclaré satisfait du travail accompli. Il faut



Photo : FN

Un jeune planteur avec sa production de bananes dont le projet a été financé par le Prodiag.



Photo : FN

Les administrateurs du Prodiag lors de la réunion de Mouila.

donc poursuivre l'œuvre entamée pour renforcer les acquis. Les administrateurs, pour leur part, ont relevé que certains projets vont bientôt atteindre les 100 % de réalisation. Cependant, au niveau des acquis, quelques efforts sont à fournir en ce qui concerne le renforcement du volet formation, de

la gestion et l'organisation des coopératives, qui sont des notions assez difficiles à acquérir pour les nouveaux exploitants. C'est donc un effort supplémentaire qui doit être fait en 2016, a reconnu le DG de l'Igad. Dans certaines localités, le développement du petit élevage et le maraîchage ont accusé beaucoup de retard,

pour des raisons liées au foncier. Car, ce sont des activités périurbaines, susceptibles d'être entreprises à des endroits où il est parfois difficile de dégager des espaces pour des travaux agricoles. Eu égard aux progrès réalisés, les administrateurs ont approuvé le bilan d'activités pour l'année 2015, tout en émettant le vœu de consoli-

der les acquis, avec en ligne de mire le Prodiag 2, qui viserait à relancer l'agriculture sur l'ensemble du territoire national. Rappelons que le Prodiag dont la convention de financement a été signée le 24 février 2010 entre la République gabonaise et l'Agence française de développement (AFD) a une

durée de 5 ans. Il est financé à hauteur de 13,2 milliards de francs, dont 10, 5 milliards octroyés sous forme d'emprunt par l'AFD. Le ministère de l'Agriculture, représentant l'Etat gabonais, est le maître d'ouvrage et l'Igad assure la mise en œuvre du projet sur l'ensemble du territoire national.

Sécurité alimentaire

Des produits impropres à la consommation incinérés

F.N
Mouila/Gabon

LE chef de service provincial de la Concurrence et de la Consommation, Innocent Menyer Ondo, a procédé récemment, à Mouila, à la destruction de produits alimentaires et pharmaceutiques, ainsi qu'à des boissons... impropres à la consommation. Cette opération a eu lieu à la grande décharge publique située à 4 km de Mouila, sur la route de Guiétsou. Elle a été menée pour garantir la sécurité alimentaire des populations, et s'inscrit dans la droite ligne des missions régaliennes dévolues au service provincial de la Concurrence et de la Consommation, en application de l'arrêté 765, qui instruit cette structure d'effectuer des descentes sur le terrain pour s'enquérir de la qualité des produits mis sur le marché. Pour parvenir à cette action, des campagnes de sensibilisation et d'information sont menées auprès des opérateurs économiques exerçant dans la province de la Ngounié. A l'issue de celles-ci, nombreux ceux qui, parmi eux, sont restés quasiment sourds aux rappels à l'ordre répétés des services compétents en la matière invitant, par exemple, les commerçants à retirer des étals les produits impropres à la consommation. Ainsi donc, plusieurs denrées et produits pharmaceutiques, notamment des



Photo : F.N.

Des boissons impropres à la consommation détruites à Mouila...



Photo : F.N.

... à l'instar du liqueur "Le Vieux", passé au feu ici.

boîtes de conserve, des boissons gazeuses, des pâtisseries... ont été retirés de la vente, parce leurs dates de péremption étaient dépassées, ou que la chaîne de froid destinée à leur conservation avait connu une rupture. Après plusieurs saisies, l'on est ensuite passé à la phase d'incinération. « La loi est claire là-dessus. Dès que nous découvrons des produits de mauvaise

qualité chez les opérateurs économiques réfractaires, nous les enlevons des échoppes. Ensuite, nous fixons des amendes à ces derniers selon la procédure réglementaire. Maintenant, pour les récalcitrants, des procès verbaux sont établis, puis envoyés au niveau du parquet de Mouila. A rappeler que nous sensibilisons presque chaque jour, car la santé des consommateurs en dépend. Nous deman-

ons, une fois encore, à ces commerçants de respecter la réglementation en vi-

veur et les lois de ce pays, pour que le consommateur puisse avoir des produits de

bonne qualité et payer moins cher», a conclu M. Menyer Ondo.

ARCEP AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES
GABON PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

COMMUNIQUE

Le Président du Conseil de Régulation rappelle aux opérateurs et aux exploitants du secteur des communications électroniques que l'exploitation des équipements de télécommunications est soumise au respect des dispositions des articles 65 et 77 de la loi 005/2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise.

A ce titre, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) procédera, du 11 au 20 janvier 2016, au contrôle technique et administratif des équipements de télécommunications installés à Libreville, Oyem, Makokou, Lambaréné et leurs environs.

Par conséquent, les opérateurs et les exploitants concernés sont tenus de faciliter, aux agents contrôleurs, l'accès à leurs équipements et de répondre à toutes les réquisitions visant le contrôle de conformité des documents relatifs à la régularité de leur exploitation.

Fait à Libreville, le 8 JAN. 2016
Le Président du Conseil de Régulation P.I
Jean Daniel EKOME BIYOGHE

SIEGE SOCIAL Haut de Gué-Gué BP. 50 000 LBV Tel. : +241 01 44 68 11/12 Fax: +241 01 44 68 06 Site web : www.arcep.ga